

ARRÊTÉ DU MAIRE DGS094NP2026

Objet : EXTENSION DU GYMNASE BRI'SPORT - Désignation des personnalités appelées à siéger au sein du jury de concours

Le Maire de la Ville de Brignais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R2162-22 à R2162-26,

Vu la délibération n°2026_016 du 4 mars 2026 du Conseil Municipal qui a approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée à l'opération d'extension du gymnase Bri'Sports,

Vu la délibération n°2026_041 du 15 avril 2026 du Conseil Municipal qui a créé et défini la composition du jury de concours et l'indemnisation du jury,

Vu les délibérations n°2026_032 en date du 21 mars 2026 et n°2026_040 en date du 15 avril 2025 du Conseil Municipal qui ont permis de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet,

Considérant que la Ville de Brignais a publié, le 5 mai 2026, un avis de concours pour cette opération ;

Considérant qu'il est nécessaire, outre les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour ce projet, de désigner les personnes appelées à siéger au sein du jury pour la consultation en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignées les personnes suivantes pour au moins un tiers des membres du jury présentant une qualification professionnelle ou qualification équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours, avec voix délibérative, conformément au Code de la Commande Publique :

- M. Emmanuel MANGER, Architecte CAUE
- M. Christophe MASSART, Architecte (KUBE)
- M. Alix DELHOMME, économiste (GDA Ingénierie)

Par ailleurs, seront présentes au titre des personnes compétentes dans le domaine du marché, avec voix consultative, les personnes suivantes :

- Mme Cécile POMMIER, représentante Archigram, programmist
- Mme Nathalie PERONNET, représentante NP Conseil, AMO
- Mme Isabelle CALICHARANE, représentante NP Conseil, AMO
- Mme Clémentine HOCHART, Directrice Générale des Services (Ville de Brignais)
- M. Matthieu DAMBLIN, Directeur DEJS/SAVA (Ville de Brignais)
- Mme Ksénia CAUVIN, Responsable urbanisme (Ville de Brignais)
- M. David JUSSELME, Directeur des Services Techniques (Ville de Brignais)
- Mme Marie FRETIGNY, Gestionnaire marchés publics (SCPAJ)

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée d'exécuter le présent arrêté

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public via le site internet de la Ville, inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône ainsi qu'au comptable de la collectivité

Article 5 : Il est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Brignais. Il est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr

Fait à BRIGNAIS, le 16 juin 2026

Le Maire

Serge REPARD



Notifié aux intéressés, le 26/06/26

M. Emmanuel MANGER, Architecte (CAUE)

M. Christophe MASSART, Architecte (KUBE)

M. Alix DELHOMME, économiste (GDA Ingénierie)

Mme Cécile POMMIER, représentante Archigram, programmiste

Mme Nathalie PERONNET, représentante NP Conseil, AMO

Mme Isabelle CALICHARANE, représentante NP Conseil, AMO

Mme Clémentine HOCHART, Directrice Générale des Services (Ville de Brignais)

M. Matthieu DAMBLIN, Directeur DEJS/SAVA (Ville de Brignais)

Mme Ksénia CAUVIN, Responsable urbanisme (Ville de Brignais)

M. David JUSELME, Directeur des Services Techniques (Ville de Brignais)

Mme Marie FRETIGNY, Gestionnaire marchés publics (SCPAJ)